

Image not found or type unknown



Après liquidation judiciaire

Par **math28**, le **08/04/2012** à **10:44**

Bonjour,rrrnUn café qui est en liquidation judiciaire simplifié, les gerants ne payaient plus leur loyer des murs depuis quelques mois, avant liquidation, que doit faire le propriétaire des murs ? Pendant le temps de liquidation peut il refaire un bail a un autre repreneur ? Faut il recréer un fond de commerce ? Ses murs doivent rester vide le temps de la liquidation ? Comment ça se passe ?rrrnMerci de vos réponses